

75

**PROFS REMPLAÇANTS
TROP-PLEIN
DE CANDIDATS
À PÔLE EMPLOI**
CAHIER CENTRAL



(LP/D. GOLDSZTEIN.)

TÉLÉVISION

Zemmour et Naulleau virés !

PAGE 48



(LP/PH. DE POULPQUET.)

le Parisien

75 VENDREDI 27 MAI 2011 upbybg

N° 20748

Les étudiants boivent, les parents se mobilisent



Plusieurs étudiants sont décédés ces derniers mois pour avoir trop bu lors de soirées particulièrement arrosées. Sous la pression des parents, l'Etat envisage de mieux contrôler ces fêtes.

PAGES 2 ET 3

LE BOUCHER DES BALKANS ARRÊTÉ APRÈS QUINZE ANS DE CAVALE

PAGE 6



Ratko Mladic, ici en 1993, a été interpellé hier en Serbie.

(AFP/GABRIEL BOUYS.)

DEAUVILLE



Carla, star du G 8

PAGE 9

IMMOBILIER

Les prix grimpent encore à Paris

PAGES 4 ET 5

FOOTBALL

Grégory Coupet à trois jours de la retraite

PAGE 20



(LP/MARC MENOUET.)

CONVIVIALITÉ

Des voisins formidables

PAGE 43

R 20174 - 527 - 1,20 € upbybg

(PHOTOGRAPHIE LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE » S. GAUDARD.)

Beuveries étudiantes : les familles

JEUNESSE. Un père va porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui après la mort de son fils à l'issue d'une fête trop arrosée. Des mesures gouvernementales sont en préparation pour lutter contre ce fléau.

Les futurs bacheliers devront attendre un peu. Mais beaucoup d'étudiants sont déjà en train d'en finir avec leurs examens. Place bientôt à ces traditionnelles soirées de fin d'année qui « déchirent tout ». Vodka, gin, tequila, bière, whisky, rhum... Rien de ce qui fait chavirer les têtes ne doit manquer pour que la fiesta soit mémorable. Maxime Salagnac n'en sera pas. Le 11 décembre dernier, cet étudiant de 21 ans est mort en chutant dans le métro à Paris après une beuverie entre camarades d'école. Son père, Laurent, souhaite aujourd'hui témoigner, pour dire son incompréhension, sa colère aussi, devant ces orgies alcoolisées qui bénéficient d'une certaine complaisance et se déroulent souvent au mépris de la loi. Comme autrefois les bizutages, avant qu'ils ne soient proscrits en 1998. Ce père endeuillé a également décidé de mener un combat judiciaire : il vient de déposer plainte pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger au tribunal de grande instance de Paris. « C'est une plainte contre X, car elle vise à mettre tout le monde devant ses responsabilités

dans la mort de Maxime, explique son avocat, M^e Richard Forget. On ira jusqu'au bout, pour que ce drame serve d'exemple », poursuit l'avocat.

Des municipalités interdisent l'alcool en centre-ville

Laurent Salagnac n'est pas seul à partir en croisade. Deux parlementaires, eux-mêmes parents d'étudiants, ont récemment déposé une proposition de loi en ce sens (*lire ci-dessous*). Des municipalités comme La Rochelle viennent de décider d'interdire la consommation d'alcool en centre-ville. La Rochelle, où jusqu'au 27 mai se tient la première réunion de grandes villes européennes sur le thème « Lieux de boisson sécurisés ». Valérie Pécresse, enfin, concrétisera à la rentrée plusieurs mesures, notamment des testings inopinés dans ces soirées. « L'hyperalcoolisation est à la mode, c'est un phénomène de société très inquiétant, déplore la ministre de l'Enseignement supérieur. Nous allons faire en sorte que la sécurité y soit mieux assurée, et que les règles, sur les open-bars notamment, soient totalement respectées. »

CHARLES DE SAINT SAUVEUR



CLÉS

- **A 15 ans**, un adolescent sur trois a déjà été ivre.
- **Six jeunes de 17 ans sur dix** déclarent avoir pris au moins une cuite au cours de leur vie. Et près de 10 % au moins dix fois dans la dernière année, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Mais au-delà des statistiques, qui révèlent une alcoolisation de plus en plus précoce, c'est surtout la manière de consommer qui a changé.
- **Le binge drinking**, un phénomène venu des pays anglo-saxons, arrive en force. On pourrait traduire par « beuverie express ». L'intention est claire : se saouler rapidement, et à plusieurs. Les spécialistes de l'addictologie estiment que le terme s'emploie dès lors que l'alcoolémie dépasse les 0,8 g par litre de sang en moins de deux heures. Résultat : des comas éthyliques en hausse chez les jeunes, constatent les services d'urgences hospitalières, des drames absurdes ou des accidents mortels sur les routes.

Bientôt une loi pour les encadrer

Ne pas interdire, mais surveiller de plus près. Deux parlementaires UMP, le député Yves Bur (Bas-Rhin) et le sénateur Jean-Pierre Vial (Savoie), ont déposé récemment une « proposition de loi relative à la prévention et l'accompagnement pour l'organisation des soirées en lien avec le déroulement des études ». Derrière ce jargon un peu flou, un mot d'ordre très clair : déclarer obligatoirement en préfecture et/ou en mairie chaque manifestation étudiante, sur le modèle de ce qui se fait pour les rave-partys. Date, lieu, nom de la personne responsable de l'événement... Une fois la loi votée, dès la rentrée si le calendrier législatif le permet, aucun directeur d'école ou président d'université ne pourra s'affranchir de prévenir les autorités. Trop de fêtes aujourd'hui se font « à la sauvage », sans que l'on sache vraiment qui les organise (l'école ? le bureau des étudiants ?), ni où elles se déroulent. « Les déclarer officiellement permettra de responsabiliser les organisateurs, qui ferment souvent les yeux sur ce qui s'y passe. Ils n'anticipent et ne maîtrisent pas grand-chose », justifie Yves Bur, pour qui « il ne s'agit évidemment pas (...) de jouer les Pères Fouettards ». « La prohibition n'aurait aucun sens, renchérit son collègue du Sénat, Jean-Pierre Vial. Mais je suis sûr qu'en les encadrant, on saura mieux éviter les abus incontrôlés. Je suis effaré par les chiffres de l'alcoolisation chez les jeunes. En s'enivrant comme ils le font, ils se mettent en danger, certains en deviennent brutaux. Ce n'est pas étonnant qu'il y ait autant de drames. »

CDL

Cinq pistes pour éviter les drames

La proposition de loi qui vise à déclarer obligatoirement tous les événements festifs étudiants aux pouvoirs publics ne suffira pas pour enrayer les dérives. D'autres actions sont envisagées par le ministère de l'Enseignement supérieur.

1 Un guide pour aider les établissements

Quels sont les risques pharmacologiques encourus par les étudiants qui sifflent des quantités astronomiques d'alcool ? Que faut-il prévoir, notamment en matière de sécurité, quand on organise une fête ? Un bréviaire complet, concocté sous l'égide du ministère, sera prêt en septembre.

2 Des testings dans les soirées

« Nous allons envoyer des étudiants tester des soirées », promet la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, dès la rentrée. Un peu sur le modèle de ce qui est fait par certaines associations contre les discriminations raciales à l'entrée des boîtes de nuit. Ils pourront ainsi vérifier que les règles élémentaires de sécurité sont respectées. Que l'alcool, par exemple, n'y est pas servi à volonté. Qu'un verre de Coca n'est pas plus cher qu'un shot de gin. Que des dispositions sont prises pour ceux qui rentreraient en voiture. Ces testeurs ne seront pas que « l'œil de Moscou », promet-on au ministère, où l'on s'est appuyé sur l'exemple suisse. « L'idée est qu'ils puissent travailler avec les organisateurs pour améliorer les choses. »

3 Faire appliquer les textes

En matière de lutte contre l'alcoolisme, les textes existent... mais ne sont pas toujours correctement ap-



Les fêtes étudiantes ont souvent lieu ces dernières années en dehors des campus. Certains responsables militent pour qu'elles se déroulent dans les locaux de l'université ou de l'école afin de mieux les encadrer.

(FREDPHOTO/COBERTIN FOLEN)

pliqués. En 2009, les open-bars ont ainsi été bannis par la loi, mais on les retrouve souvent à l'origine des drames étudiants. « Cette interdiction est aujourd'hui plutôt bien respectée dans les écoles, surtout les plus anciennes. C'est en revanche moins vrai pour les plus récentes ou plus petites », explique Pécresse.

4 Former les jeunes

C'est le parti pris de plusieurs facs et écoles misant sur la prévention. À l'université Poincaré de Nancy, des journées de formation sont proposées aux jeunes organisateurs de fêtes. Des séminaires avec Samu, Croix-Rouge, professionnels de santé, où l'on apprend à dire non à un

consommateur dans le « rouge », à lui tendre un verre de soda (s'il est bien imbibé, il n'y verra que du feu)... et à savoir décrypter les intentions des alcoolisés, qui ne peuvent plus sponsoriser directement les soirées, mais qui continuent à user de subterfuges pour draguer les bureaux des élèves, par exemple en mettant à disposition des centaines d'échantillons gratuits. « Ces formations sont aussi l'occasion de comprendre comment gérer les stocks d'alcool prévus pour une soirée en fonction du nombre de présents et des critères de l'Organisation mondiale de la santé », explique Romain Pierronnet, vice-président étudiant de cette fac endeuillée par la noyade d'un jeune lors d'un week-end d'intégration en septembre 2009.

5 Rapatrier les fêtes dans les écoles

Ces dernières années, de nombreux patrons d'écoles ou d'universités ont préféré « délocaliser » leurs fêtes étudiantes. Priées d'aller tituber ailleurs : trop de dérives et trop de responsabilité en cas de drame. Romain et d'autres militent, eux, pour le retour des soirées sur les campus. « C'est la seule façon de mieux gérer ces événements. Nous travaillons ainsi avec l'ingénieur hygiène-sécurité de la fac, qui ne laisse rien au hasard. Cela permet aussi de proposer autre chose pour commencer la fête, comme un concert, une manifestation culturelle pour décoiffer un peu les gens du bar et casser le cycle de la boisson. »

CDL

demandent à l'Etat de réagir

« Ils jouent à la roulette russe à coups de shots de vodka »

LAURENT SALAGNAC ● père de Maxime, décédé après une soirée

Depuis la mort de son fils Maxime, en décembre 2010, Laurent Salagnac, 52 ans, s'est un peu remis à fumer. Ce cadre chez un équipementier automobile porte aussi de fines cravates sombres. Si son visage s'illumine parfois d'un sourire, ses yeux, blessés, s'égarrent dans un horizon qui a sans doute les traits de Maxime. Sa voix, pourtant, ne se brise jamais quand il évoque son souvenir. Toujours claire, posée. Déterminé à « faire ce qu'il faut » pour que son drame soit épargné à d'autres familles, il porte plainte contre X. Il a été reçu hier par la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse.

Pourquoi portez-vous plainte ?

LAURENT SALAGNAC. Parce que la lumière n'a toujours pas été faite sur la mort de Maxime. Plusieurs mois après, je suis toujours obligé d'attendre les conclusions de l'enquête du parquet de Paris. Porter plainte contre X, cela va permettre de mieux cerner les responsabilités de chacun : l'école, les étudiants organisateurs de la soirée, la boîte de nuit où l'alcool était servi à volonté. C'est un combat que je veux mener pour m'aider à faire mon deuil, mais surtout pour faire en sorte que cela n'arrive pas à d'autres parents*. Je ne veux pas que mon fils soit mort pour rien.

Qui était Maxime ?

Un étudiant comme beaucoup d'autres. Un grand garçon de 1,85 m, bon élève, un peu réservé mais avec plein de copains, d'énergie. Proche de sa famille tout en ayant un grand besoin d'indépendance. Bref, un jeune bien dans ses baskets. Il avait passé deux années difficiles à bosser énormément pendant sa prépa HEC et désirait mordre dans la vie, connaître autre chose. Il se plaisait bien dans son école, qu'il ne trouvait pas trop bourgeoise, contrairement à d'autres. Il s'investissait d'ailleurs beaucoup dans la vie de son établissement,

notamment en organisant des concerts.

Était-il un habitué des fêtes alcoolisées ?

Non, je ne crois pas. Il ne fumait pas, n'était pas accro à la boisson et n'allait pas systématiquement à ces soirées. Lors de ces fêtes, il ne s'agissait pas de boire quelques verres. L'objectif était carrément de se défoncer, de boire le plus d'alcool possible. Je me doutais bien qu'ils abusaient, mais pas à ce point-là...

Vous en parlez avec lui ?

Oui, un peu, même si j'imagine qu'il ne me disait pas tout. J'ai appris après sa mort qu'au moins une fois par semaine il y avait une soirée de ce type. Dans les grandes villes étudiantes, les adeptes des beuveries ont les moyens d'y aller tous les jours s'ils le veulent. C'est un phénomène très inquiétant. Et presque un miracle s'il n'y a pas un drame à chaque fête. Un peu comme s'ils jouaient à la roulette russe à coups de shots de vodka !

💧 *Les laisser partir dans cet état, c'est inadmissible. Une mise en danger délibérée d'autrui*

En voulez-vous à son école ?

Oui, beaucoup. Même si Maxime était majeur, on le leur avait confié. C'est comme si on passait un contrat moral. L'établissement ne peut pas ne pas se sentir responsable, ou ne serait-ce que concerné par ce qui se passe lors de ces soirées. Même si elles sont organisées par les étudiants, le BDE (bureau des élèves) est largement subventionné par l'école, alors... Directement ou non, la direction est impliquée dans le déroulement de ces soirées. Or, si elle leur délivre un enseignement, elle doit aussi leur transmettre des valeurs morales. Comment se fait-il que personne de l'établissement ne dise aux



PARIS, LE 5 MAI. Laurent Salagnac a perdu son fils Maxime en décembre 2010 après une soirée étudiante trop arrosée. Déterminé à ce que la lumière soit faite sur sa mort et pour que ce drame soit épargné à d'autres familles, il porte plainte contre X.

(LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)

jeunes bourrés de se tenir tranquilles, d'arrêter de boire. Les laisser partir dans cet état, c'est inadmissible. Une mise en danger délibérée d'autrui.

Vous en avez parlé avec ses camarades ?

Je suis allé les voir, dans leur école,

quelque temps après le décès de Maxime. Je ne sais pas si c'était de la retenue ou de la désinvolture, mais j'ai senti qu'ils n'avaient pas pris conscience de la gravité de ce qui s'était passé. Comme si c'était juste la faute à pas de chance. Deux ou trois jours

après sa mort, il y a eu une grosse soirée. Cela m'a beaucoup choqué.

PROPOS RECUEILLIS PAR C.D.S.

* Il vient de créer une adresse Internet (fildariane@aliceadsl.fr) où ceux qui ont été touchés par un drame de ce type peuvent s'exprimer ou se regrouper.

La dernière nuit de Maxime

Ce devait être une soirée étudiante comme il y en a des centaines chaque semaine en France. Une boîte, les copains, les copines, l'alcool à gogo... Pour cette fête de la « der » organisée par les 3^e et 4^e années de l'institut supérieur de commerce (ISC), promis juré, il allait couler à flots ! Le thème du soir ? « Open bar crado, moyennant 20 € », promet avec gourmandise le mail d'invitation. Gosiers trop sobres s'abstenir.

Vendredi 10 décembre 2010, le rendez-vous est fixé à partir de 23 heures aux Quatre-Vents, un club privé de Saint-Germain-des-Prés, dans le centre de Paris, loué pour l'occasion par le bureau des élèves. C'est là qu'un an plus tôt une soirée de l'ISC s'était achevée dans un chahut alcoolisé indescriptible. Le patron de l'établissement avait fini par mettre tout le monde dehors. Quelques heures plus tôt, le ton avait été déjà donné avec le « couloir de la mort » : pour entrer, il fallait traverser une haie d'honneur et siffler, à chaque pas, les verres tendus.

Ce vendredi soir, il n'y a pas de « couloir de la mort » pour accueillir Maxime et quelques copains quand ils débarquent aux Quatre-Vents. Le petit groupe a déjà bu une ou deux bières dans le studio que loue le jeune homme à Levallois (Hauts-de-Seine). Mais c'est une fois dans la boîte de nuit que leur descente se fait vertigineuse. Whisky, vodka, vodka, whisky... Le bar tourne à plein régime. Maxime s'amuse et boit. Beaucoup trop. Et il n'est pas le seul.

Electrocuté, il meurt sur le coup

« J'ai rarement vu des jeunes aussi excités », racontera le lendemain le directeur du club (dans le journal « Métro »), qui décrit des jeunes « pas bien méchants » mais qui « ne savent pas boire ». Vers 2 h 30, la police doit même intervenir.

Deux heures plus tard, Maxime sort de la discothèque complètement ivre, avec son ami Benjamin, dans le même état que lui. Et déambule dans les rues pendant près d'une heure, en atten-

dant le premier métro. Le duo se sépare, et Maxime s'engouffre un peu avant 5 h 30 dans la station Austerlitz. « Il est resté une heure, affalé sur un banc où il s'est visiblement endormi, puisqu'il a laissé passer plusieurs métros », raconte son père. Le quai est à l'extérieur, en plein froid glacial. Personne ne vient le réveiller. Il se lève tout seul à 6 h 30, dans les vapes. Titube quelques mètres sur le quai — comme le montre une vidéo de la RATP mise à la disposition des enquêteurs — avant de tomber sur la voie. Le courant qui l'électrocute est si fort qu'il meurt sur le coup. Les pompiers sont appelés d'urgence, mais il est déjà beaucoup trop tard pour le ranimer.

A 9 heures, la sonnette de la petite maison où vivent les parents et la sœur de Maxime à Reims (Marne) retentit. Le début d'un épouvantable cauchemar, qui se double aujourd'hui d'une colère froide. Car Laurent, son père, veut savoir. Établir la chaîne des responsabilités.

C.D.S.

Des décès à répétition

Il n'existe aucune statistique officielle sur le nombre de décès liés aux soirées étudiantes. Un manque qu'il faudra sans doute combler, tant les accidents se multiplient. Souvent mortels comme le montre cette litane de drames malheureusement non exhaustive.

■ **Février 2011.** Le corps d'un étudiant nantais est retrouvé dans la Loire après une soirée en boîte de nuit, qui s'était déroulée en décembre. L'autopsie a démontré que le jeune homme était très alcoolisé.

■ **Décembre 2010.** Un élève d'origine indienne de l'École polytechnique meurt noyé dans un lac situé sur le campus de Palaiseau. Il fêtait la fin des examens.

■ **Septembre 2010.** Une étudiante de l'institut commercial de Nancy (Meurthe-et-Moselle) dépose plainte pour viol après une soirée étudiante organisée lors d'un

week-end d'intégration dans les Alpes-Maritimes.

■ **Mars 2010.** Un étudiant en pharmacie de 25 ans de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) meurt après un coma éthylique, au cours d'un déplacement dans les Hautes-Alpes.

■ **Mars 2010.** Un juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) met en examen pour « homicide involontaire et non-assistance à personne en danger » l'ex-responsable du bureau des élèves de l'École centrale de Paris. C'est lui qui avait la responsabilité d'organiser une soirée le

23 septembre 2005 sur le campus de Châtenay-Malabry au cours de laquelle un première année était mort étouffé dans son vomi.

■ **Janvier 2010.** Un étudiant en droit de 18 ans décède lui aussi après un coma éthylique, après une beuverie étudiante dans la station des Deux-Alpes (Isère).

C.D.S.